

# Sarmat' Brève n°7

Mercredi 01 Octobre 2014

## La Gymnastique



Les cours de Gymnastique ont repris **le mardi 30 septembre 2014**, au Foyer Rural. Ces cours ont lieu tous les mardis, à 19h00, sauf jours fériés et vacances scolaires. Les frais de participation sont de 50 € pour l'année. Les personnes non-adhérentes à l'ASC devront y souscrire pour 11 € 00 par personne, ou 17 € 00 pour l'adhésion famille.

## « Vide-Maison »

Monsieur et Madame MALHERBE, déménageant en Vendée ce mois-ci, vendent des meubles, de l'outillage et divers objets, chez eux **le weekend du 10, 11 et 12 octobre**. N'hésitez pas à prendre contact avec eux au 03.26.97.60.96 ou au 15 Rue des Charmilles.



## Tournoi de Belote et Soutien de la Commune au 4L TROPHY

Le « 4L TROPHY » est un projet humanitaire, destiné aux étudiants, qui parcourent au volant de la mythique voiture 4L le désert marocain afin d'apporter des fournitures scolaires et des vêtements dans les écoles et les centres de la ligue marocaine de protection de l'enfance.

Afin de financer leur participation à ce beau projet humanitaire « 4L TROPHY 2015 », Mesdemoiselles Marion GEORGETON et Marine PEREIRA organisent **un tournoi de Belote, le dimanche 26 octobre**, au Foyer Rural de SERMIERS.

La participation est de **3 euros**. Le début des poules commence à **15h**. Sur place : vente de boissons, de gâteaux et de stylos à l'effigie du 4L Trophy. Possibilité de jouer à d'autres jeux que la belote.

Pour toutes questions sur ce projet et pour vous inscrire, vous pouvez contacter Mesdemoiselles GEORGETON et PEREIRA, au 31 rue du pré des bourgs à SERMIERS ou à l'adresse mail suivante : [2m.vadrouille@gmail.com](mailto:2m.vadrouille@gmail.com)



## Cérémonie de l'Armistice du 11 Novembre 1918

La cérémonie aura lieu le mardi 11 novembre 2014 au Monument au Mort. Le défilé partira de la mairie à 11h et sera suivi d'un vin d'honneur qui sera pris dans la salle basse du Foyer Rural. Vous êtes les bienvenus.



## Déclaration de Récolte 2014

Concernant les déclarations de récolte 2014, les télé-déclarations sont à souscrire **au plus tard le 04 novembre sur le site Internet du CIVC**. Pour les personnes souhaitant faire une déclaration papier, il est impératif de les déposer **au plus tard le samedi 18 octobre 2014** en Mairie. Pour rappel : « *Toute personne physique ou morale ayant récolté des raisins revendiqués en appellations Champagne (ou, le cas échéant, en appellation Coteaux Champenois), soit en tant qu'exploitant, soit en tant que bailleur d'un métayage réglé en nature, doit souscrire une déclaration de récolte. Il ne doit être souscrit qu'une seule déclaration par récoltant* ».

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Service Vignoble et Récolte au **03.26.51.18.21** ou au **03.26.51.18.22**, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Site internet pour les télé-déclarations : <https://extranet.comitechampagne.fr/>

## Recensement Militaire

Pour rappel, le recensement militaire est **obligatoire** pour tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 16 ans. Pour cette fin d'année 2014, les jeunes *nés entre octobre et décembre 1998* doivent réaliser leur recensement, en Mairie, **au plus tard le 29 décembre 2014**.

Pour plus d'informations : [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## Collecte des Ordures

Face à de nombreux refus de collecte de sacs non conformes aux règles de tri-sélectif, le **SYCOMORE** met en place une campagne de suivi de la qualité du tri, afin de sensibiliser les habitants aux gestes du tri sélectif. Cette campagne est menée sur le terrain par les agents de collecte.

Elle se traduit par l'apposition d'autocollant orange "**refus de collecte**" sur le sac de tri ou sur le contenant d'ordures ménagères. Le sac de tri n'est pas collecté s'il contient plus d' 1/3 de déchets non conformes (erreurs de tri). Le bac d'ordures ménagères n'est pas collecté s'il contient des déchets verts (tonte de pelouse, tailles de végétaux, feuilles mortes...), des gravats, des cartons ou du verre. Un tract nommé "refus de collecte" est déposé dans la boîte aux lettres des habitants pour les informer du motif du refus et les aider à mieux trier.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 0 800 500 373 ou vous rendre au siège social situé au 10 rue René Letilly à FISMES.



## Repas des aînés

Le repas des aînés, aura lieu cette année **le dimanche 07 décembre 2014**. Comme chaque année à la même époque, la commune aura le grand plaisir d'accueillir ses aînés et de leur proposer de partager ensemble un beau moment de convivialité autour d'une bonne table.